Novembre 2006

Noël OBOTELA Rashidi

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La crainte de sombrer si près du but

Un second tour de la présidentielle et des provinciales très suivi

Après la publication des résultats du premier tour de la présidentielle et des consultations législatives, de nombreuses voix avaient dénoncé des irrégularités et fraudes. Vrai ou faux, toujours est-il que la Commission Electorale Indépendante (CEI) s'est investie à rassurer les uns et les autres. Elle avait, en outre, promis de créer les conditions d'un second tour très crédible et transparent en vue de dissiper la méfiance.

Ce climat a poussé les observateurs tant nationaux qu'internationaux à être très vigilants. Les déclarations faites à l'issue du second tour de la présidentielle traduisent l'ampleur du travail abattu. Dans son rapport du 31 octobre 2006, la mission mixte Cadre de concertation de la Société Civile pour l'Observation des Elections (CDCE) et Réseau Européen pour l'Afrique Centrale (EURAC) a noté, au niveau local, l'existence de certains cas d'irrégularités, mais pas de tentatives de fraude systématique.

Les observateurs de l'EISA ont, quant à eux, admis le déroulement des élections dans une atmosphère générale de sérénité et de calme. Ils ont cepen-

H i storien. Professeur à l'Université de Kinshasa

dant enregistré quelques incidents localisés ça et là. Tel est le cas du bureau relais de Dekese (Kasai Occidental) attaqué par des inciviques le *3 novembre 2006*. Ceux-ci ont emporté plusieurs plis provenant des bureaux de vote.

A Bukavu, 23 membres de l'Association locale African Youth Network (AYNET) ont été arrêtés le 29 *octobre 2006*. Ils sont accusés d'avoir utilisé de faux badges d'observateurs nationaux en vue d'accéder aux bureaux de vote.

Des incidents isolés certes, mais qui viennent corser la tension latente post-électorale. C'est dans ce contexte que des appels à la retenue ont été lancés. Le Conseil de Sécurité a, le *7 novembre 2006,* exhorté les Congolais à attendre les résultats dans le calme. Et la MONUC a répété, le *8 novembre 2006,* sa volonté de ne laisser aucune violence perturber l'attente de la publication de ces résultats.

Autant prévenir que guérir, dit-on. Ainsi au cours d'une conférence de presse du *9 novembre 2006,* le porte-parole de l'EUFOR a-t-il annoncé l'intensification des patrouilles de la Force européenne et de la MONUC, en véhicules et à pied, de jour comme de nuit, au sol comme dans les airs, dans la capitale et ses environs.

Avec la gâchette facile, l'inévitable est vite arrivé

Malgré les précautions prises, on n'a pas pu empêcher l'éclatement d'une fusillade aux abords de la résidence officielle du Vice-Président de la République Jean-Pierre Bemba. Cela s'est déroulé le *11 novembre 2006,* et quatre personnes ont été tuées. Encore une fois, on est passé si près de l'embrasement.

Concernant l'éclatement de cette fusillade, les versions ont divergé. Des policiers dépêchés pour disperser des jeunes qui perturbaient la circulation auraient été attaqués par la garde du Vice-Président. Une autre version fait état des coups de feu partis d'un point situé derrière le cimetière de *la* Combe. Toujours est-il que des morts ont été enregistrés. Heureusement tout s'est rapidement calmé.

Après ces malheureux incidents, le Gouverneur de la Ville, l'Amiral Liwanga, a pris une mesure interdisant tout attroupement ou toute manifestation non autorisée. Joignant la parole à l'acte, l'Inspection Provinciale de la Police a procédé à l'interpellation de 337 personnes sans toit et de-enfants de la rue, dans la nuit du *11 au* 12 *novembre 2006.* Elles ont été aies: transférées au Centre pilote du service National à Kaniama-Kasese (Katanga

En marge de la Journée Mondiale de l'Enfant, *le 20 novembre 200,-* l'UNICEF a réussi à faire libérer 150 enfants de la rue, dits « Shégués

arrêtés à Kinshasa lors des événements du 11 *novembre 2006.* Leur libération est intervenue le 19 *novembre 2006.*

Avant les résultats, les rumeurs et l'incompréhension en vogue

Tenant à son rôle de régulation, la Haute Autorité des Médias (HAM) a suspendu les émissions télévisées de la RTNC pour une durée de 48 heures. La décision y relative (n° HAM/ CVEM/173/2006 du 30 *octobre 2006)* découle du refus de diffuser le programme du candidat Jean-Pierre Bemba le 27 *octobre 2006.* Au même moment, la reprise des émissions télévisées de Canal Kin T\," *et de* Canal Congo TV était annoncée.

Tout *le* monde s'est accordé sur le calme ayant entouré le déroulement des scrutins. La MONUC a salué cette attitude dans son évaluation du *le' novembre 2u06.* Le Canada a abondé dans le même sens. Et dans son communiqué du *7 novembre 2006, la* Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne a salué et félicité le travail réalisé par la CEI dans l'organisation des opérations de compilation, en particulier dans la mise en oeuvre du plan de ramassage

Ce concert de satisfecit a été vite terni par le pavé jeté dans la mare à travers la déclaration du Cardinal Frédéric Etsou faite le 13 *novembre 2006.* Parlant des résultats des élections, il dit :

Je su:s rs inquiet parce que les choses ne se déroulent pas comme elles devraient se dérouler. Les résultats de plusieurs coins ne sont pas publiés par la CEI et moi comme paste:'r. y *'l'accepte pas des mensonges. Malu-Malu, en tant qu'Abbé ne peut pas caution■ier :les mensonges ».*

Dans une interview parue dans *Le Potentiel* (n° 3876 du 14 novembre 2006), M. William I *_acv* Swing en a appelé à la raison afin que les Congolais ne donnent pas beaucoup de crédibilité aux rumeurs qui circulent dans le pa•s

Ln jour auparavant, M. Karel de Gucht, ministre belge des Affaires étrangères, a lancé un appel aux deux candidats à la présidentielle. Il leur a demandé de respecter leurs engagements en s'inclinant devant le verdict des urnes lors *de la* publication des résultats. Ceux-ci ont été annoncés dans la soirée du *15 n,1:'embre 2006.* Joseph Kabila Kabange a obtenu 58,05 % des suffrages exprimés, tandis que Jean-Pierre Bemba Gombo récoltait 41,95 %. Contrairement *à ce* que l'on redoutait, aucun incident n'a été relevé dans les rues de Kinshasa restées calmes et désertes. Par contre à l'Est **du** pays, c'était la fête. Immédiatement, le perdant avait rejeté ces résultats et s'en remettait

à la Cour Suprême de Justice. Il a mis en doute la validité des résultats qui, selon lui, ne reflètent pas la vérité des urnes.

Deux jours après cette publication, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont été satisfaits par les résultats provisoires de la CEI. De son côté, le Comité International des Sages (présidé par l'ancien Président mozambicain, Joaquim Chissano) s'est félicité du bon déroulement du second tour et a rappelé aux deux candidats leurs engagements.

Les péripéties de la bataille à la Cour Suprême de Justice

Comme promis, le candidat malheureux Jean-Pierre Bemba a préféré « user de toutes les voies légales pour faire respecter la volonté du peuple ». C'est dans ce cadre que le Mouvement de Libération du Congo (MLC) a déposé le *18 novembre 2006* son recours auprès de la Cour Suprême de Justice (CSJ).

La pression de la rue n'a pas manqué de suivre le ping-pong juridique. Ainsi le *20 novembre* déjà, les militants favorables à Bemba ont fait un sit-in devant la Cour Suprême de Justice. Ce mouvement s'est poursuivi le lendemain. Des incidents survenus devant la CSJ ont entraîné l'incendie des bâtiments centraux de cette institution, un fourgon de l'EUPOL et une Jeep de l'EUFOR.

Alors que l'on se posait la question de déterminer le siège éventuel de la CSJ, un communiqué signé par le Greffier en Chef de la CSJ, M. Albert Tamba Tsana, a signalé l'ordonnance prise le 23 *novembre 2006* par laquelle le Premier Président de la CSJ a fixé au *24 novembre 2006* l'audience publique dans l'affaire enrôlée sous le RCE n° 009 mettant en cause le requérant MLC et délocalisant les travaux au Salon rouge du Ministère des Affaires étrangères.

Dans la soirée du *24 novembre 2006,* précisément à 20h00, la Ville de Kinshasa a été subitement sous l'effet d'une effervescence incompréhensible. Des foules ont envahi les rues pour « *fêter* » la victoire de Jean-Pierre Bemba qui aurait été proclamé Présiclent de la République par le « verdict » de la CSJ ! Quelques minutes après, la frénésie s'est estompée et le calme s'est instauré. Une rumeur fabriquée par une officine serait à la base de cet état des choses.

Le véritable verdict a été rendu le 27 *novembre 2006.* La CSJ a déclaré non fondée la requête du MLC et confirmé les résultats accordant la victoire au candidat Joseph Kabila Kabange. Dans sa déclaration faite le *28 novembre 2006,* Jean-Pierre Bemba a maintenu que le procès devant la CSJ « n'a été ni

équitable, ni juste pour restaurer la transparence et la vérité des urnes ». Néanmoins il s'est plié au verdict de la Cour « au nom de l'intérêt supérieur de la Nation et dans le souci de préserver la paix et d'épargner au pays de sombrer dans le chaos et la violence ».

Cette déclaration venait ainsi de détendre une situation incertaine depuis plusieurs semaines. La barque qui avait failli sombrer si près du rivage a accosté. Avant d'y arriver, que de médiations ont été menées ! Du *r au* 4 *novembre 2006,* quatre anciens chefs d'Etat africains ont séjourné à Kinshasa. Il s'agit de Abdulsalami Abubakar (Nigeria), Pierre Buyoya (Burundi), Sam Nujoma (Namibie) et Jerry Rawlings (Ghana). Ils ont été délégués par African Forum des anciens Chefs d'Etat et de Gouvernement africains récemment mis en place en Afrique du Sud pour apporter leur contribution à l'aboutissement heureux de la Transition.

Les quatre anciens chefs d'Etat avaient été précédés par la délégation de l'Union Africaine sous la conduite de M. Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union Africaine et mandatée par le Président en exercice, *le* Congolais Denis Sassou Nguesso. L'ONU avait aussi envoyé M. Ibrahim Gamba ri, Secrétaire Général Adjoint.

Les différentes médiations et bons offices déclarés ou non ont créé une dynamique de dialogue et de concertations. Ainsi le Vice-Président de la République Jean-Pierre Bemba a été reçu le *7 novembre 2006* au Palais de la Nation par le Président Joseph Kabila. Le communiqué publié à l'issue de cet entretien indique qu'ils ont procédé ensemble à l'évaluation du déroulement du processus électoral et plus particulièrement du fonctionnement du mécanisme mis en place pour le dépouillement des résultats électoraux. Ils ont affirmé leur engagement à respecter les différents protocoles d'accord signés par leurs mandataires respectifs en vue de contribuer à garantir la sérénité et la transparence des élections.

Auparavant, le principe de la concertation quotidienne avait été instituée entre l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP), l'Union pour la Nation (UN) et *la* CH. Les participants s'étaient engagés à signaler les éventuelles erreurs. Rendant compte les décisions prises lors de leur réunion du 6 *not'ePl!',' 2-* en présence du Président de la HAM et du représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, les parties précitées ont admis que la CEI demeure la seule source habilitée à publier les résultats des élections

Les mandataires de deux candidats (François Mwamba et Romain Nimy pour le compte de Jean-Pierre Bemba ; Mova Sakanyi et Samba Kaputo au nom de Joseph Kabila) ont pris l'engagement de s'abstenir de toute extrapolation des résultats affichés dans les centres locaux de compilation (CLCR).

Imperturbable, l'Assemblée Nationale conforte sa place

Selon une information parue dans *La Référence Plus* (édition du 10 novembre 2006), une tension règne à l'Assemblée Nationale entre le Bureau sortant dirigé par M. Thomas Luhaka et le Bureau provisoire de la Nouvelle Assemblée Nationale élue et présidé par M. Joseph Mbenza Thubi.

Le Bureau provisoire avait déjà le 25 *octobre 2006* introduit une requête auprès de la CSJ. Celle-ci a, au cours de son audience publique du 15 novembre 2006, pris un arrêt n° R.const. 041/TSR comme réponse à la requête en interprétation des *articles 114* et *122* de la Constitution. D'après cet arrêt, « l'Assemblée Nationale de la Transition, y compris son bureau, a cessé d'exister dès l'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée Nationale qui s'est réunie le *22 septembre 2006 ».*

Cette question étant résolue, les députés ont poursuivi l'examen du règlement d'ordre intérieur. Lors de leur séance du *22 novembre 2006,* ils ont adopté une série d'articles relatifs à la création de groupes et commissions parlementaires, aux droits et devoirs des députés et à la tenue exigée. Ainsi le port du pantalon est interdit aux femmes qui doivent se présenter en pagnes cousus à la congolaise ou jupe avec veste. Les hommes sont autorisés à porter un costume assorti d'une cravate.

Le règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée Nationale a été adopté le *23 novembre 2006* par les députés à l'issue de trois jours de travail consacrés à l'examen et à l'adoption des articles de ce texte devant régir la Chambre basse du Parlement.

Cette adoption s'est faite sans les députés de l'Union pour la Nation qui avaient décidé de suspendre leur participation au cours de la séance plénière du *23 novembre 2006.* A la base de cette mauvaise humeur, l'article 119 du projet du Règlement d'ordre intérieur relatif à la gestion des finances de la Chambre. Les députés de l'UN ont dénoncé l'institutionnalisation d'une gestion opaque des finances de l'Assemblée Nationale.

Les droits de l'homme et l'insécurité toujours préoccupants

Le Président rwandais, Paul Kagame, a menacé, le *8 novembre 2006,* d'envoyer des troupes en RDC si les autorités congolaises ne parviennent pas à limiter les mouvements des groupes rebelles rwandais à la frontière entre les deux pays.

Sur le plan intérieur, le rapport mensuel de la MONUC sur les Droits de l'Homme pour octobre 2006, fait état des preuves de viol massif au Nord-Kivu ; des violations des Droits de l'Homme à l'Equateur, en Ituri, au Bas-

Congo et dans la Province Orientale. Ces violations sont liées aux élections. En effet, la campagne électorale a été émaillée d'incidents violents à caractère politique.

En Ituri, selon des témoignages recueillis le *19 novembre 2006* auprès des habitants de Doji (à une cinquantaine de Kilomètres de Bunia), les hommes de Peter Karim perçoivent 100 FC pour entrer ou en sortir dans ce village. Plus de 50 autres villages en Territoire de Djugu sont soumis aux mêmes tracasseries, y compris de la part des FARDC. Tout en reconnaissant ces faits, Peter Karim, récemment nommé Colonel des FARDC, signale que cet argent permet de restaurer ses troupes. D'après lui, le Gouvernement devrait prendre en charge ses troupes afin de mettre fin à ces taxes. Il a formulé ce voeu le 17 *novembre 2006* au Vice-ministre de la Défense Nationale

La bonne gouvernance encore et toujours désirée

Le ministre des Finances, M. Marco Banguli, a tenu une conférence de presse le 4 *novembre 2006.* Cet exposé était centré sur la « Conjoncture actuelle des Finances publiques en RDC ». Il a précisé la manière dont le Gouvernement va tenir ses engagements dans le cadre du Programme Relais de Consolidation (PRC).

Tirant les leçons du rapport ADI 2006 (Indicateurs Africains de Développement), M. Jean-Michel Hoppi, représentant résident de la Banque Mondiale en RDC, est convaincu que la RDC doit redoubler d'efforts pour relever les défis de la pauvreté et améliorer son niveau de développement.

L'image de la RDC reste encore ternie par les révélations de Transparency International ». Dans son dernier classement sur la perception de la corruption, cette organisation a classé la RDC à la 6e position ps1 les pays les plus corrompus du monde. Cette position, la RDC la garde 2Àm-1. La RDC est précédée du Gabon, du Congo-Brazzaville, de l'An- :a Equatoriale, le Tchad et suivie du Soudan.

des finances fébriles et des pratiques de mauvaise gouvernance accenttai:— RDC saura-t-elle réussir le pari de la reconstruction ? Pourtant le Uri t Joseph Kabila compte ardemment sur les efforts intérieurs. Il l'a souliu rs de l'interview accordée le *14 novembre 2006 à* la journaliste belge Colettu Ptaeckman. A la question de savoir sur qui il allait compter pour réaliser le,‘ cr,J chantiers de son programme (infrastructures, routes, rails, ponts ; créa t:ob J'emplois ; éducation ; eau et électricité ; santé), il a souhaité compter abord sur nous-mêmes. Mobiliser davantage nos ressources, nos recettes. Compter aussi sur l'appui des pays amis, mais avant

tout, sur la réorganisation interne. L'objectif est de transformer la société, non pas avec des changements cosmétiques, mais par des bouleversements en profondeur ».

AFRIQUE

En *AFRIQUE,* le rapport 2006 de l'ONUSIDA publié le 21 *novembre 2006* révèle que les femmes africaines restent les premières victimes du Sida sur un continent qui concentre près de 2/3 des séropositifs ou malades infectés par les VIH dans le monde. Avec près de 25 millions de personnes contaminées, l'Afrique subsaharienne réunit 63 % des adultes et enfants vivant avec le VIH parmi lesquels 59 `/0 sont des femmes. En 2006, 2,8 millions d'Africains ont contracté l'infection et 2,1 millions sont morts du Sida, soit 72 % de l'ensemble de décès dus au Sida dans le monde.

Au *KENYA,* le Prix Nobel de la paix 2004, Mme Wangari Maathai, a lancé le *8 novembre 2006* une campagne visant à planter un milliard d'arbres en 2007 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Le *6 novembre 2006* déjà, les participants à la Conférence Internationale sur le changement climatique organisé à Nairobi ont lancé un appel aux dirigeants de la planète afin qu'ils se mobilisent dans la lutte pour la protection de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Leur voeu consiste à voir cette réduction atteindre 50 % d'ici à l'an 2010.

M. Kofi Arman, Secrétaire Général de l'ONU, a estimé, le 15 *novembre 2006 à* Nairobi, que le changement climatique était désormais l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité. Il a déploré le « manque de leadership » pour lutter contre le réchauffement climatique et a annoncé le lancement du « Cadre de Nairobi », un plan d'action pour aider les pays pauvres à participer au protocole de Kyoto. Pour lui, « le changement climatique doit compter parmi les principales menaces au même titre que les conflits, la pauvreté et la prolifération des armes qui ont traditionnellement monopolisé l'attention des politiciens ».

Le *RWANDA* a catégoriquement rejeté, le *21 novembre 2006,* les recommandations du Juge français Jean-Louis Bruguière de poursuivre le Président rwandais Paul Kagame. L'action à intenter à l'endroit de celui-ci résulte de sa participation présumée à l'attentat de 1994 contre l'avion du Président Juvénal Habyarimana dont la mort avait provoqué le génocide.

Le *17 novembre 2006,* le Juge Bruguière a transmis au Parquet, par écrit, un document réclamant neuf mandats d'arrêt qui visent notamment James

Kabarehe (chef d'Etat-Major de l'Armée Patriotique Rwandaise), Faustin Nyamwasa Kayumba (actuel Ambassadeur du Rwanda en Inde), Charles Kayonga (chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre), Jackson Nkurunziza (ancien responsable des renseignements militaires), Rose Kabuye (dirigeante du FPR), Samuel Kanyemera, Jacob Tumwine, Franck Nziza et Eric Hakizimana.

Au *SOUDAN,* le Président Omar El-Béchir a réitéré, le 12 novembre 2006, son refus de déployer une force internationale au Darfour. Il a ainsi rejeté la *résolution 1706* du Conseil de Sécurité de l'ONU adoptée le 31 août 2006 et relative à l'envoi de 17.000 Casques Bleus en vue de prendre la relève de la Force de l'Union Africaine au Darfour sous-financée et mal équipée.

En *ZAMBIE,* selon une annonce officielle faite le *19 novembre 2006* par le ministre des Affaires étrangères, la fermeture temporaire d'une partie de la frontière avec la RDC a été ordonnée. Cela fait face à un début d'une épidémie de choléra. Déjà le *18 novembre 2006,* le Gouvernement zambien avait fait état de 4 décès et 54 cas recensés dans la petite ville de Chiengi, localité frontalière de la RDC.

Cette épidémie résulterait de mauvaises conditions sanitaires dans cette zone où de nombreuses personnes sont contraintes de boire de l'eau non traitée du Lac Moero. Cette explication est fournie par les autorités u

Noël OBOTELA Rashidi

Bibliothèque et Salle de lecture du CEPAS

(Centre d'Etudes pour l'Action Sociale)

9, avenue Père Boka — Kinshasa Gombe

En service depuis 1966 avec :

- ❑ *Un important fonds ancien hérité de la Colonie :*
  - Bulletins Officiels du Congo-Belge et Bulletins administratifs
  - Mouvement géographique
  - Publications de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer
- ❑ *Des ouvrages concernant les Sciences humaines :* Histoire, Démographie, Sociologie, Economie politique, Droit, Littératures africaines
- ❑ *Publications de la Banque Mondiale*
- ❑ *Rapports de la Banque Centrale du* Congo
- ❑ *Des Revues nationales et étrangères*

Soit un patrimoine actuel de près de 23.000 titres et 1.100 numéros de périodiques qui font de la Bibliotl CEPAS un instrument privilégié d'informations et de recherche sur les problèmes actuels de société et de développement

Jours et Heures d'ouverture :
de Lundi à Vendredi, de 8 à 15h30

Conditions d'accès :
Effidiants 1,25 Euros/trimestre
Autres : 2,50 Euros/trimestre

Capacité d'accueil ± 150 personnes